

Commune de Paudex

Municipalité

énergie & environnement - espaces verts -
ORPCi - police - SDIS - vignes - voirie



Préavis n° 08 - 2018 au Conseil communal

Acquisition d'une balayeuse

Acquisition d'une balayeuse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le préavis qui vous est soumis concerne l'achat d'une balayeuse dont le modèle retenu est issu d'un appel d'offres selon la procédure des marchés publics sur invitation.

2. Motivations

Jusqu'à aujourd'hui le balayage des rues et des routes communales se fait au balai à main ou, à raison de 4 à 5 fois par année, à la balayeuse avec chauffeur louée à l'une de nos communes voisines de Pully ou de Lutry pour un coût de location variant entre CHF 400.00 et CHF 600.00 par intervention. Cette manière de procéder a l'avantage que nous n'avons pas à supporter les coûts d'entretien de ces engins, par contre leur disponibilité est aléatoire, et nous ne pouvons que rarement décider du jour de balayage.

Voilà plusieurs années que notre équipe de voirie souhaite acquérir sa propre balayeuse. Elle mentionne à cette occasion les avantages suivants :

- La propreté des rues serait assurée par l'utilisation fréquente et régulière de la balayeuse.
- Les produits phytosanitaires deviennent quasiment interdits, l'élimination des mauvaises herbes sur les pavés (par exemple autour du forum au centre du village) et au bord de route se ferait à l'aide de brosses métalliques posées sur la balayeuse. Cette méthode peu polluante est très préconisée actuellement.
- Le ramassage des feuilles mortes en automne demande des passages fréquents, ce qui serait assuré par la disponibilité de notre propre balayeuse.
- La pénibilité du balayage manuel serait grandement réduite.
- Le nettoyage de toute la commune serait effectué par un seul collaborateur.
- La rapidité du balayage mécanique par rapport au balayage manuel permettrait de dégager du temps pour d'autres tâches de plus en plus nombreuses au vu du développement de la commune.
- Cette machine serait utilisée pour le nettoyage avec le jet haute pression, et pour l'arrosage des bacs et plates-bandes fleuries, avec un gain de temps important (il ne serait plus nécessaire de dérouler de longs tuyaux et des rallonges électriques).
- La sécurité des collaborateurs lors du balayage aux abords des routes et sous le tunnel de la Bernadaz serait renforcée.

La Municipalité a décidé cette année de donner une suite favorable à cette demande, convaincue par les arguments présentés. Elle a donc entrepris un appel d'offre sur invitation.

3. Appel d'offre

Cet appel d'offre s'est déroulé du 1^{er} février 2018 (envoi du cahier des charges aux entreprises) au 20 avril 2018 (fin du délai de recours).

Le cahier des charges mentionnait les caractéristiques techniques souhaitées telles que la puissance du moteur, son niveau sonore, ou des accessoires comme une caméra de recul et la climatisation dans la cabine. Mentionnons aussi un rayon de braquage très court permettant l'accès sans difficulté aux bords du lac, des brosses dures pour la mauvaise herbe, un nettoyeur haute pression intégré ou encore un système d'arrosage basse pression.

Les trois soumissionnaires invités ont répondu à notre appel d'offre : Aebi & Co AG, Kärcher SA et Marcel Boschung AG. Si, au niveau des valeurs techniques des véhicules présentés, il n'y avait pas de différences significatives, c'est le prix qui a été déterminant. L'offre de l'entreprise Marcel Boschung AG a obtenu le meilleur ratio qualité-prix pour son modèle Urban Sweeper S2. Les deux autres entreprises n'ont pas recouru contre le résultat des évaluations au terme du délai légal.

Montant des offres TTC :	Marcel Boschung AG	CHF	105'609.55
	Kärcher SA	CHF	115'831.75
	Aebi & Co AG	CHF	144'519.35

4. Choix - Boschung Urban Sweeper S2

Cette machine est utilisée dans plusieurs communes de Suisse. La plus proche est celle d'Echandens. Le responsable de la voirie se dit très content et satisfait de cette balayeuse qui répond entièrement à ses attentes.

L'Urban Sweeper S2 est relativement étroite, à savoir 1'150 mm de large, ce qui lui permet de se faufiler facilement sur les trottoirs ou le long des berges du lac. Le document annexé présente les données techniques de cet engin. D'autres informations sont disponibles sur <https://urban-sweeper.com/fr>.

Selon le soumissionnaire, les coûts d'entretien (services, usure des brosses) évoluent autour des CHF 2'000.00 par année.

L'entreprise Marcel Boschung AG est basée à Payerne, ce qui apporte une proximité intéressante pour le service après-vente. Notons qu'elle dispose d'un bus de service qui intervient sur site pour les entretiens courants.

5. Achat

Compte tenu des investissements à venir qui devront être en partie financés par nos liquidités, la Municipalité propose la conclusion d'un contrat de leasing sur 60 mois au terme duquel nous pourrions racheter cet engin pour la valeur résiduelle.

Redevance leasing mensuelle, HT	1'710.40	102'624.00
Emolument administratif unique, HT		490.30
Valeur résiduelle, HT		490.30
Total HT		103'604.60
TVA		7'977.55
Total TTC		111'582.15

Outre le coût annuel du leasing, les frais d'entretien (environ CHF 2'000.00) et les assurances (environ CHF 2'000.00) seront intégrés au budget de fonctionnement.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 25 juin 2018,
- vu le préavis municipal n° 08 - 2018 du 22 mai 2018,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

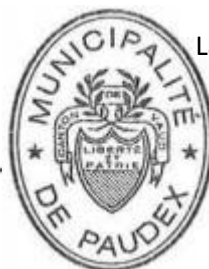
1. d'autoriser la Municipalité a conclure un contrat de leasing pour cette balayeuse sur une durée de 60 mois,
2. d'allouer à la Municipalité le budget pour le leasing, par l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 7'541.60 sur l'exercice 2018, correspondant au financement des 4 premières mensualités et la prime d'assurance de CHF 700.00,
3. de prendre note de la mention aux budgets de fonctionnement 2019, 2020, 2021 et 2022 des mensualités complémentaires (56) pour des montants de CHF 20'524.80/an pour les années 2019, 2020 et 2021, et CHF 13'686.20 pour 2022,
4. de prélever ces sommes sur les disponibilités de la Bourse communale,
5. au terme du leasing à acquérir le véhicule pour une valeur résiduelle de CHF 490.30.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Serge Reichen



La Secrétaire municipale adjointe



Emmanuelle Courvoisier-Leite

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2018.

Délégué municipal Gérald Fontannaz, Municipal,
énergie & environnement - espaces verts - ORPCi - police - SDIS - vignes -
voirie.

Annexe brochure.